

## Questions orales

**Des voix:** La question.

**M. Nunziata:** Vu la gravité du problème et l'excellente qualité des recommandations du comité de surveillance, plutôt que d'examiner cela une nouvelle fois, le solliciteur général prendra-t-il des mesures immédiates pour mettre en oeuvre les recommandations du comité de surveillance? Je devrais ajouter...

**Des voix:** Règlement.

**M. Nunziata:** ... que le comité a mis plus d'un an à étudier le secteur de l'antisubversion du Service du renseignement de sécurité.

**L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada):** Monsieur le Président, il est évident que j'ai pris des mesures et même très rapidement, puisque j'ai annoncé la création d'une équipe pour la mise en oeuvre des recommandations contenues dans le rapport. Si je peux me permettre de citer le rapport lui-même, le comité de surveillance dit du SCRS, à la page 4:

... c'est une institution nationale importante qui mérite l'appui continu du public.

Nous sommes frappés par le dévouement et le professionnalisme des employés du SCRS chaque fois que nous entrons en contact avec eux d'une extrémité à l'autre du pays.

Je suis d'accord avec cela.

## LE MANDAT DU SERVICE DE RENSEIGNEMENT

**M. Svend J. Robinson (Burnaby):** Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au solliciteur général. Selon le rapport du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité qui a été déposé aujourd'hui, le Service de renseignement de sécurité du Canada estime qu'une attaque non violente contre la politique étrangère des États-Unis constitue une menace à la sécurité du Canada. Le ministre convient-il que le rapport du Comité constitue une critique sérieuse et accablante à l'égard des activités du Service, de son incapacité à établir la distinction entre subversion et dissidence?

Va-t-il immédiatement enjoindre au directeur du Service, Ted Finn, de ne plus espionner des Canadiens dont le seul tort est de désapprouver la politique étrangère des États-Unis? Le ministre va-t-il lui ordonner de respecter son mandat?

**L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada):** Monsieur le Président, en toute déférence, rien n'indique dans ce rapport que nous outrepassions le mandat du Service de renseignement de sécurité. Je garantis au député et à la Chambre que cet organisme respecte le mandat qui lui est confié en vertu de l'article 2 de la loi. Le président du Comité de surveillance, M. Atkey, a dit ce matin en réponse à une question qu'il n'a décelé aucune preuve selon laquelle le Service aurait outrepassé son mandat pour émettre des mandats de perquisition dans le cas de certaines activités subversives.

**M. Shields:** Ne vous laissez pas abattre, Svend.

**M. Robinson:** Le ministre ne comprend peut-être pas qu'il n'est même pas nécessaire d'obtenir un mandat pour espionner des organismes comme ceux à propos desquels le Comité de

surveillance a exprimé des préoccupations. Il devrait pourtant le savoir.

[Français]

## L'INFILTRATION D'UN MOUVEMENT SYNDICAL

**M. Svend J. Robinson (Burnaby):** Ma question supplémentaire, monsieur le Président, est la suivante: Le ministre peut-il confirmer qu'un agent du S.R.S., M. Marc Boivin, s'est infiltré dans le mouvement syndical au Québec, spécifiquement la CSN, et si oui, comment le ministre peut-il justifier cette attaque sur un organisme démocratique québécois? Comment peut-il justifier cette attaque complètement inacceptable dans une société libre?

[Traduction]

**L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada):** Monsieur le Président, le député sait pertinemment que, pour des raisons de sécurité, le Service de renseignement de sécurité ne révèle jamais publiquement ses sources. Je suis toutefois en mesure de lui affirmer qu'il ne s'en prendrait jamais sans raison à un syndicat, car il contreviendrait à l'article 2 de la loi. Cette méthode ne figure pas dans le mandat du Service auquel rien n'indique qu'il ait dérogé.

\* \* \*

## LA MONNAIE

## LE LANCEMENT D'UNE NOUVELLE PIÈCE DE 1 \$

**Mme Mary Collins (Capilano):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services. Le 16 novembre 1984, j'ai demandé en Chambre au prédécesseur du ministre si le gouvernement allait donner suite à son intention de lancer une nouvelle pièce canadienne de 1 \$. Mes voeux ont été exaucés et demain cette pièce canadienne de 1 \$ sera mise sur le marché.

**Des voix:** Oh, oh!

**Une voix:** Voilà comment ça marche, vous autres.

**Mme Collins:** Exact. Étant donné les problèmes...

**Des voix:** Oh, oh!

**Une voix:** Prenez votre temps, Mary.

**M. le Président:** Je prie la députée de poser sa question.

**Mme Collins:** Étant donné les problèmes auxquels s'est heurté le lancement de pareilles pièces au Royaume-Uni et aux États-Unis, la ministre peut-elle assurer à la Chambre et nous informer qu'elle prend les mesures nécessaires pour garantir le succès de la nouvelle pièce et son bon accueil par tous les Canadiens?

[Français]

**L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services):** Monsieur le Président, les médias avaient largement diffusé la décision prise au sujet de cette nouvelle pièce. Les Canadiens et les Canadiennes ont accueilli favorablement cette initiative de notre gouvernement. Et la majorité attendent avec impatience la mise en circulation de cette très belle pièce.